

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

AMENDEMENT

N° 474

présenté par

Mme Rossi, M. Chouat, Mme Oppelt, Mme Lang, M. Cormier-Bouligeon et Mme Bergé

ARTICLE 5 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.